



GRAND Circuit

NOS COMMUNAUTÉS AMÉLIORENT LA VILLE

Compétences du Diagnostiqueur PEMD

Les attendus, bonnes pratiques et les risques associés

Notre motivation? Votre satisfaction!

- Créée par Dominique PITON, actuel Président, en 2014 puis transformée en société en mars 2019
- Audits, conseils et formations
- Laboratoires de stratégie, prélèvement d'air en milieu amianté et analyse amiante
- Laboratoires du domaine de la Qualité de l'Air Intérieur et des poussières
- Certifiée Qualiopi en octobre 2020
- Toujours un lien avec l'Environnement
- Début 2021, Labo'CERT signe un partenariat avec FEDEREC pour le développement du premier Titre Professionnel de Diagnostiqueur PEMD inscrit au RNCP



Quiz - Question

Le diagnostiqueur PEMD doit obligatoirement disposer d'un titre professionnel enregistré au RNCP pour exercer :

- A.** Absolument, c'est indispensable !
- B.** Non mais recommandé
- C.** Le diagnostiqueur n'a pas a démontré ses compétences



Le diagnostiqueur PEMD doit obligatoirement disposer d'un titre professionnel enregistré au RNCP pour exercer:

~~A. Absolument, c'est indispensable !~~

B. Non mais recommandé *(et prévu dans le décret n°2021-822)*

~~C. Le diagnostiqueur n'a pas démontré ses compétences~~



Quelques dates

Janvier 2021: reconnaissance du métier de Diagnostiqueur PEMD en tant que “Métier émergeant” par France Compétences

Mai 2021: signature de la convention de partenariat avec FEDEREC

25 Juin 2021: parution des décrets n°2021-821 et 2021-822

25 mars 2022: enregistrement au RNCP du Titre Professionnel “Diagnostiqueur PEMD issus du bâtiment” (RNCP 36312)

28 mars 2022: 1ère session Formation Certifiante de 5 jours “Diagnostic PEMD”

Août 2022: Consultation sur le projet d’arrêté relatif au diagnostic PEMD, ainsi que des deux formulaires CERFA de diagnostic et de récolement

16 septembre 2022: notification du marché par Toulouse Métropole pour la formation au Titre Professionnel Diagnostiqueur PEMD issus du bâtiment



La naissance du Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment”

Issu des décrets n°2021-821 et 2021-822 du 25 juin 2021

=> Création des référentiels de certification professionnelle en partenariat avec FEDEREC, ECODIAGE, CCI Limoges et C'QHSE

=> Points spécifiques sur les compétences du diagnosticteur PEMD en vue de la **professionnalisation** du métier

=> Gros travail de fond puis de forme pour un dépôt en novembre 2021 auprès de France Compétences (reconnaissance du Titre Professionnel en Mars 2022)



La naissance du Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment”

Issu des décrets n°2021-821 et 2021-822 du 25 juin 2021

Dans la volonté de **professionnalisation du métier**, nous nous sommes concentrés sur l'article 1er / Point 1a / alinéa 2 du décret n°2021-822

« *Art. D. 111-47.* – Le maître d'ouvrage demande à la personne physique ou morale à qui il fait appel pour réaliser le diagnostic mentionné à l'article R. 111-45 qu'il lui soit fourni la preuve, avant la réalisation du diagnostic, de ses compétences pour la réalisation de cette mission.

« a) Une personne physique réalisant le diagnostic doit être compétente en matière de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'en matière de techniques du bâtiment ou d'économie de la construction. Pour la reconnaissance de chacune de ses compétences, il doit fournir une des preuves suivantes de reconnaissance de ses compétences :

«– [...]

«– un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement postsecondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiels dispensés dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un **titre professionnel équivalent** ou la validation d'une formation qualifiante ;



La naissance du Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment”

En pratique

Constat: Une préférence nette s’installe au niveau des décideurs au profit des Diagnosticteurs PEMD formés au métier de Diagnosticteur PEMD ou à défaut au diagnostic PEMD

De plus en plus de Diagnosticteurs PEMD, non formés ou formés très légèrement, sont “dévalués” des AO au profit des Diagnosticteurs formés au métier et avec une phase terrain.

Labo’CERT promeut et dispense depuis de nombreuses années des formations:

- ⇒ pertinentes et pérennes
- ⇒ adaptées au marché et conformes à la réglementation
- ⇒ innovantes et agiles
- ⇒ effectif limité à 10 apprenants

=> Objectif logique de création du Titre Professionnel



Se mettre en conformité avec le décret n°2021-822

Les solutions proposées - “1er niveau”

Formation Certifiante “Diagnostic PEMD issus du bâtiment”

- ❑ Sur 4 jours (2 jours en distanciel + 2 jours en présentiel)
- ❑ Destinée principalement à des professionnels ayant déjà des connaissances dans le domaine du BTP, déchets et ingénierie
- ❑ Utilisation de plusieurs outils “support” pour la réalisation des diagnostics PEMD (DEMOCLES, BatiRIM et AFLEYA)
- ❑ Délivrance d’un certificat de formation en cas de réussite au questionnaire final
- ❑ Prise en charge possible par OPCO

<https://labo-cert.fr/formation-diagnostiqueur-pemd>



Se mettre en conformité avec le décret n°2021-822

Les solutions proposées - “2nd niveau”

Formation au Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment” (RNCP36312)

- ❑ Certification Professionnelle de niveau 5 (BAC+2) sanctionnée par la délivrance d’un Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment”
- ❑ Développée en 4 Domaines de Compétences
 - ⇒ **Préparation**
 - ⇒ **Réalisation**
 - ⇒ **Rédaction**
 - ⇒ **Restitution et actions**
- ❑ Alternance entre théorie et pratique et entre Distanciel et Présentiel
- ❑ Utilisation de plusieurs outils “support” pour la réalisation des diagnostics PEMD (DEMOCLES, BatiRIM et AFLEYA)

<https://labo-cert.fr/formation-diagnostiqueur-pemd-issus-du-batiment-rncp-36312>



Se mettre en conformité avec le décret n°2021-822

Les solutions proposées - “2nd niveau”

Formation au Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment” (RNCP36312)

- ❑ Prérequis d'accès
- Niveau 5 validé dans les domaines du BTP, VRD ou architecture
- Niveau 4 validé avec 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du BTP, VRD ou architecture
- Niveau 4 non validé avec 10 ans d'expérience

<https://labo-cert.fr/formation-diagnostiqueur-pemd-issus-du-batiment-rncp-36312>



Se mettre en conformité avec le décret n°2021-822

Les solutions proposées - “2nd niveau” (suite)

Formation au Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment” (RNCP36312)

- ❑ 2 formules:
 - => **Débutant**
12.5 jours dont 1 journée de préparation et 4 journées en présentiel + 4 épreuves
 - => **Confirmé**
5 jours dont 1 journée de préparation et 4 épreuves

- ❑ Délivrance par FEDEREC du Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment” après passage devant le jury de certification





Se mettre en conformité avec le décret n°2021-822

Les solutions proposées - “2nd niveau” (suite)

**Formation au Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment”
(RNCP36312)**

- ❑ Prises en charge possible par CPF, OPCO, Pôle Emploi, Régions...



pôle emploi

- ❑ Candidature depuis notre site internet; inscription validée après validation de la candidature

Spécificités projet LifeWaste2build:

<https://labo-cert.fr/formation-diagnostiqueur-pemd-issus-du-batiment-rncp-36312> et

<https://metropole.toulouse.fr/institutions-et-territoires/emploi-et-vie-economique/projets-europeens/life-waste2build>



Se mettre en conformité avec le décret n°2021-822

Les solutions proposées - “2nd niveau” (suite)

Formation au Titre Professionnel “Diagnosticteur PEMD issus du bâtiment” (RNCP36312)

- ❑ Réservé aux personnes ayant préalablement suivi la Formation Certifiante de 4 jours:
=> Intégrés au parcours Débutant

=> Prise en compte des journées déjà réalisées

8.5 jours dont 1 journée de préparation + 4 épreuves

↳ formationdiagpemd@labo-cert.com

↳ 07 61 44 34 97



Risques en cas de non formation

Point de vue opérationnel

- Risque de perte progressive de compétences et connaissances acquises
⇒ risque d'obsolescence
- Méconnaissances de certaines parties de la réglementation et des pratiques
⇒ perte de pertinence
- Désavantage certain lors des réponses aux AO vis à vis d'un diagnostiqueur PEMD ayant le Titre Professionnel "Diagnosticteur PEMD"
⇒ réponses négatives sur les AO, pertes de possibilités de développement



Avantages d'obtenir le Titre Professionnel

Pêle-mêle

- Possibilité de mettre en avant la mise en pratique sur le terrain
- Connaissances poussées dans les nombreux domaines concernés par le Diagnostic PEMD (gestion des déchets, structures des bâtiments, HSE...)
- Reconnaissance nationale incontestable des compétences et connaissances du Diagnostiqueur PEMD
- Appropriation des outils disponibles (AKIBO, BatiRIM ®, Démoclès...)
- Valable 3 ans puis recyclage

Quelques points

- Prochaines sessions de la Formation Certifiante “Diagnostic PEMD” (4 jours)
 - ★ du 06 au 14 décembre 2022 (Paris)
 - ★ du 16 au 25 janvier 2023 (Paris)
 - ★ du 15 au 22 février 2023 (Paris)

- Prochaines sessions Formation au Titre Professionnel “Diagnostiqueur PEMD” (Parcours Confirmé)
 - ★ du 03 au 23 janvier 2023
 - ★ Mai/Juin 2023 (*à confirmer*)

Toutes les infos sur www.labo-cert.fr



Quelques points (suite)

- Prochaines sessions Formation au Titre Professionnel “Diagnostiqueur PEMD” (Parcours Débutant)
- ★ du 23 janvier au 23 mars 2023 (dans le cadre du Projet LifeWaste2Build - Toulouse Métropole)
- ★ du 24 avril au 29 juin 2023 (dans le cadre du Projet LifeWaste2Build - Toulouse Métropole)
- ★ fin février - fin avril 2023 (Paris - à *confirmer*)

Retrouvez nous aux salons:

- ★ RVDI du 30 mars 2023 à Paris (Porte de Versailles)
- ★ Low Carbon des 4 et 5 avril 2023 à Paris (Porte de Versailles)

Toutes les infos sur www.labo-cert.fr



Solutions
Bas-Carbone



Se former avec Labo'CERT c'est...

Indicateurs Qualité au 01/11/2022



86%

de taux de satisfaction
de nos apprenants



81

apprenants ont suivis
une formation



86%

de taux de réussite



480

heures de formations

En global

Pour le PEMD

- 50 apprenants
- 36 entreprises
- 76% de taux de satisfaction
- 88% de taux de réussite

Toutes les infos sur www.labo-cert.fr



Contacter Labo'CERT

LABOCERT
AUDIT - CONSEIL - FORMATION

Dominique PITON

Président SAS

07 61 44 36 23

dominiquepiton@labo-cert.com

www.labo-cert.com

